

Instructions de pose LOOSE-LAY COLLECTION



1. Consignes générales

Veillez vérifier la marchandise à la réception (conformité de la quantité livrée et du décor commandé). Avant la pose, il faut contrôler si tous les paquets appartiennent au même lot et la présence de vices éventuels. L'identité de couleur de la marchandise n'est garantie que si elle appartient au même lot. Nous nous efforçons de faire en sorte que la marchandise livrée soit exclusivement du même lot. S'il faut commander de la marchandise d'appoint pour le même chantier, toujours bien indiquer le numéro de lot. Si nos stocks le permettent, vous recevez une marchandise appartenant au même lot, ou nous vous informons que le lot n'est plus le même.

Les éléments endommagés ou présentant un défaut doivent être écartés avant de les poser et faire l'objet d'une réclamation en mentionnant le n° de réf. et le n° de production. Après la pose, les vices apparents ne peuvent plus être reconnus. En présence de vices reconnaissables, veuillez immédiatement contacter votre fournisseur.

Les chaises de bureau doivent être équipées de roulettes souples de type W selon la norme DIN 68131 pour être utilisées sur les revêtements de sol PROJECT FLOORS.

2. Support & domaines d'application

Convient pour la pose les supports plans, résistants, propres, secs et avec une température d'au moins 15 °C. Il s'agit notamment de revêtements de sol existants, collés de façon fixe du type linoléum, PVC, panneaux de particules, panneaux OSB, revêtements industriels et à base de résine époxy, chapes liées au ciment et au plâtre, mais aussi toutes les chapes sèches (vérifier leur résistance ou bien les fabriquer en conséquence). Les prescriptions et normes nationales, ainsi que les règles reconnues de la discipline s'appliquent.

Il convient de respecter les VOB – partie C – DIN 18365 Travaux de revêtement de sol, mais aussi les exigences minimales relatives aux chapes dans DIN 18560. La norme DIN 18202, Tolérances pour la construction de bâtiments, doit aussi être respectée.

Dans le cas de planchers avec chauffage par le sol, il convient de respecter la notice de la Confédération nationale du sanitaire, du chauffage et de la climatisation « Coordination d'interfaces

pour constructions de planchers », ainsi que celle de la Confédération allemande des techniques de parquets et revêtements de sol.

La norme DIN EN1264-4:2001-12 doit être respectée. La température de surface ne doit pas dépasser 28 °C. De plus, la notice BEB « Évaluation et préparation de supports, pose de revêtements élastiques et textiles » doit être respectée.

Sont exclus tous les revêtements textiles et sensibles à l'humidité, ainsi que ceux en PVC avec partie arrière en mousse et les revêtements de sol laminés. D'une manière générale, sont exclus les jardins d'hiver, ainsi que les zones susceptibles d'être exposées à un rayonnement solaire important et à des chaleurs élevées (sont exclus les locaux dont la température constante relative est toute l'année de +/- 5°C). La pose sur des systèmes de chauffage électrique par le sol est déconseillée car la courbe de chauffage (élévation de température) est alors trop rapide.

Les supports non réalisés par PROJECT FLOORS nécessitent une réception spécifique. La pose sur des supports sans réception peut faire l'objet, en cas de réclamation, d'exclusion de tout recours en garantie.

Les roues et roulettes en caoutchouc (par ex. pneus de voiture) peuvent être, en cas de contact permanent avec les collections PROJECT FLOORS, à l'origine de décolorations irréparables.

Dans le cas de supports à forte proportion de joints et de défauts de planéité – carrelages, complexes en bois flottants et surfaces en béton –, il est probable que ces défauts de planéité se manifestent au fil du temps par réfraction de la lumière sur un revêtement de finition LOOSE LAY. Il est alors recommandé de réaliser une égalisation. Utiliser dans ce cas des masses de spatulage et des apprêts appropriés. Il convient de suivre les recommandations du secteur de la chimie.

3. Acclimatation

Le revêtement de sol et la sous-couche doivent être climatisés au moins 48 heures avant les travaux de pose dans les pièces concernées par la pose. L'acclimatation doit se faire non pas sur la palette, mais en petits tas, 4–5 paquets max., à env. 50 cm d'une paroi. Les paquets ne doivent jamais être entreposés sur le chant.

Les conditions ambiantes suivantes doivent impérativement être respectées 48 heures avant, pendant et 24 heures après la pose :

Les revêtements de sol design LOOSE LAY COLLECTION doivent être posés à une température ambiante d'au moins 18°C, avec une température de sol supérieure à 15°C et une humidité relative de l'air maximale de 75%. L'acclimatation ne doit pas se faire sous exposition solaire directe.

Les poses hors des plages de température mentionnées plus haut sont donc déconseillées car elles influencent les propriétés de pose et de produit.

4. Pose

Liste d'outils :

mètre pliant ou à ruban, crayon, couteau à moquette (lame trapézoïdale), écarteurs, découpeur parallèle, compas porte-crayon, équerre de menuisier, le cas échéant massicot, scie sauteuse, mèche Forstner

Il convient dans un premier temps de définir le sens de pose. Pour optimiser la répartition en surface, les pièces sont mesurées et divisées au moyen d'un cordeau. Calculer le nombre de planches nécessaires pour la largeur. Si la largeur de la dernière rangée est inférieure à 8 cm, la première rangée devra alors être aussi diminuée. Lors de la pose, il convient de prévoir une distance minimale de 8 mm autour de tous les éléments, parois, poteaux, conduites d'alimentation et huisseries. L'opération peut se faire avec des écarteurs adaptés.

Pour des raisons esthétiques, le décalage au niveau des têtes lors de la pose des planches devrait correspondre à au moins une largeur de produit. Il est bien sûr possible de réaliser un joint croisé lors de la pose de carrelages. Dans le cas de pièces supérieures à 10 x 10 m, il convient également de reprendre ou de prévoir des joints de dilatation avec une largeur minimale correspondant à la double épaisseur du matériau (8,4 mm).

En cas de conditions particulières côté construction (rayonnement solaire élevé, fenêtres toute hauteur côté sud, sollicitation par l'humidité importante, par ex.), il convient de prévoir une méthode de pose spécifique. Il convient également d'éviter la pose sous des éléments de cuisine lourds. Veuillez dans ce cas vous reporter à notre technique d'application.

5. Pose avec la base de support LVT UL 2000

Lors de l'utilisation de la base de support LVT UL 2000 il faut veiller à ce que la base de support soit toujours posée dans le sens du revêtement LOOSE-LAY (trame de découpe vers le haut). La quantité de base de support posée doit correspondre à la quantité que l'on peut recouvrir de LOOSE-LAY en partant de son rayon de travail.

Les plaques individuelles de base de support doivent être posés bien serrés les unes aux autres. Un chevauchement ainsi que des joints en trop sont à éviter. Pour une fixation réussie des plaques individuelles de base de support entre elles, recouvrez les plaques avec le revêtement de surface LOOSE-LAY.

Retirez le film de protection sur la partie supérieure de la base de support avant de poser le revêtement LOOSE-LAY. Le revêtement peut ensuite être posé sur l'adhésif de la base de support. Retirez uniquement la quantité de film de protection nécessaire à la première pose afin d'éviter de salir le support de pose.

Si les joints longitudinaux de la base de support font doublon avec le revêtement de surface, il faut alors tailler la base de 5 cm. Les joints longitudinaux du revêtement de surface LOOSE-LAY doivent toujours être décalés par rapport à la base de support LVT UL 2000.

Une fois la pose achevée il faut laminer toute la surface à l'aide d'un rouleau presseur de 40 kg.

Il est généralement possible de procéder à des corrections pendant la pose, tant que celles-ci se font avant le passage du rouleau.

Dans le cas de la non-utilisation d'une base de support ou de l'utilisation d'une autre base de support, la pose doit faire l'objet d'une demande de validation préalable auprès de PROJECT FLOORS GmbH.

6. Technique de découpe pour le revêtement de sol LOOSE-LAY

Le revêtement doit être incisé avec une lame trapézoïdale puis légèrement recourbé. Ensuite on peut soit pratiquer une seconde incision avec la lame trapézoïdale, soit sectionner le revêtement avec la lame à crochet. Il est recommandé d'effectuer toute l'opération de coupe avec une lame trapézoïdale. Pour les coupes par exemple pour les tuyauteries de chauffage, les passages de câbles ou les conduites d'eau, il est recommandé d'utiliser une fraise conique. Les mèches Forstner, à serrer de préférence dans une visseuse à accu, conviennent également. Pour effectuer des coupes répétitives dans des surfaces vastes, il est conseillé d'utiliser une coupeuse.

Pour toute autre question veuillez-vous adresser aux techniciens d'application PROJECT FLOORS.

(Au: 19.03.2018)

